

La lettre du SAGE

Ellé Isole Laïta



ÉDITO

Les lois MAPTAM¹ et NOTRE² viennent bouleverser l'organisation historique des acteurs de l'eau bretons, en affectant la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités.

Cette compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas ci-après de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° - La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Les EPCI³ ont jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour décider si elles exerceront cette compétence en propre, la délégueront à un syndicat mixte ou la transféreront. La nouvelle organisation des compétences locales de l'eau, qui verra le jour au 1^{er} janvier 2018, sera arrêtée par le Préfet de Bassin Loire-Bretagne et annexée au SDAGE.

Les CLE et les structures porteuses de SAGE sont identifiées comme un niveau pertinent pour conduire les réflexions locales avec les EPCI et les syndicats d'eau. En appui et à l'échelle régionale, il est proposé de fournir un cadre, la SOCLE⁴, qui fixe des orientations et un CAP à atteindre pour les réorganisations territoriales.

Le travail est donc engagé à tous les niveaux : bassin Loire-Bretagne, régional, mais aussi à l'échelon local où de nombreuses initiatives sont en cours.

C'est pourquoi les trois structures porteuses des SAGE Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta ont souhaité engager une réflexion en commun, en lançant une étude de gouvernance pour appuyer les différents acteurs dans cette démarche et faciliter les prises de décision des EPCI quant au projet politique pour l'eau à mettre en place.

Dans la phase actuelle de réorganisation importante à toutes les échelles, il sera primordial de faire preuve de pédagogie et de concertation pour mener ce travail sereinement et collectivement. En faisant preuve d'ambition, sans perdre les acquis, notamment en Bretagne où la gestion de l'eau à l'échelle hydrographique a fait ses preuves.

Le prestataire est choisi et le démarrage sera acté lors du premier comité de pilotage le 29 juin.

Le travail ne fait que commencer et nous aurons besoin de l'implication de tous !

Bonne lecture.

Daniel LE BRAS
Président de la CLE
du SAGE Ellé-Isole-Laïta
Président du Syndicat Mixte
Ellé-Isole-Laïta



Séminaire de l'association des présidents de CLE bretons du 09 juin 2016 à Lorient sur la GEMAPI

SOMMAIRE

2 LE DOSSIER
Le PAPI validé

3 EN IMAGES
Le reméandrage de l'Ellé vu d'un drone

4 ACTUALITÉS
AGENDA



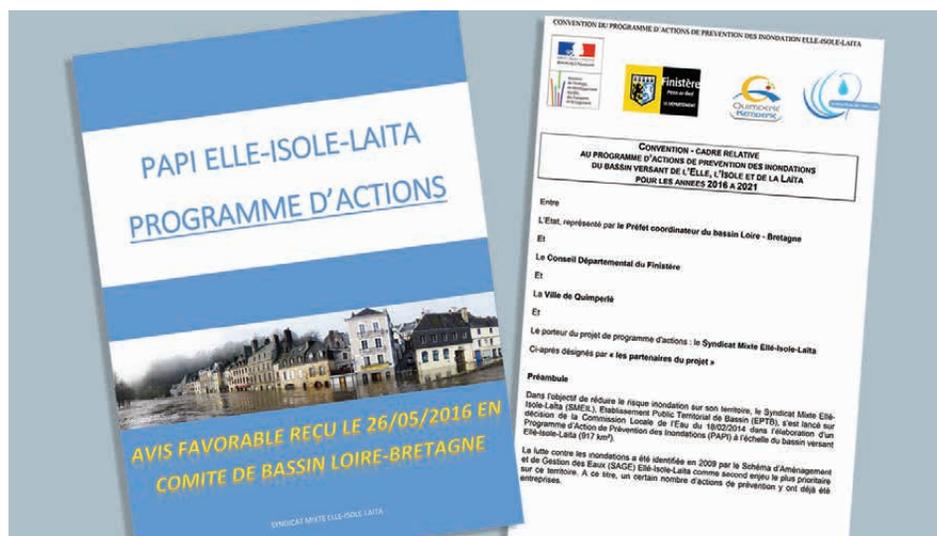
¹ Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles

² Nouvelle Organisation Territoriale de la République

³ Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

⁴ Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau

LE PAPI VALIDÉ



Depuis sa création en 2010, le SMEIL s'est engagé dans la sensibilisation au risque inondation, notamment par la réalisation et l'animation d'une exposition itinérante, qui a maintenant circulé sur la grande majorité des communes du bassin versant.

Le SMEIL s'est également penché depuis cette date sur la **faisabilité de réaliser des aménagements à l'échelle du bassin versant pour réduire le risque inondation sur Quimperlé.**

Une première étude avait été menée entre 2010 et 2013 pour juger de la pertinence d'implanter des retenues sèches de « ralentissement dynamique de crue » sur l'amont du bassin, pour stocker d'importantes quantités d'eau en cas de crues. Cette étude a conduit à écarter cette solution, qui ne permettait pas de réduire les

hauteurs d'eau dans Quimperlé de façon satisfaisante (voir la lettre d'info n°8 et le site internet du SMEIL).

Le constat est aujourd'hui fait : il n'existe pas de solution « miracle », permettant à elle seule, de protéger la basse-ville de Quimperlé.

Suite aux inondations de l'hiver 2013/2014 et afin de poursuivre les actions entamées, la Commission Locale de l'Eau a voté la mise en place d'un « PAPI » sur le territoire : un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. L'objectif est de **définir un ensemble d'actions cohérentes à engager sur les prochaines années pour réduire le risque inondation, basées sur un diagnostic précis de la situation et répondant à la stratégie adoptée par les acteurs locaux.**

DE JUIN 2014 À SEPTEMBRE 2015, LE SMEIL A ÉLABORÉ EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX CE PROGRAMME DE 40 ACTIONS ÉTALÉES SUR 6 ANS, DESTINÉES À :

- Poursuivre les efforts engagés de sensibilisation et de promotion de la **culture du risque** inondation ;
 - **Ralentir la propagation des crues** à l'échelle du bassin versant dans la mesure du possible.
 - Mettre en place des mesures ponctuelles de protection et permettre **l'équipement des bâtiments** situés en zone inondable **pour les rendre moins vulnérables** ;
- Après instruction par les services de l'État, ce programme d'actions a été transmis au Comité de Bassin Loire-Bretagne pour avis, qui l'a **validé le 26 mai dernier.**

La convention cadre définitive de ce programme d'actions, qui engage chaque partenaire et maître d'ouvrage pour la réalisation et le financement des actions programmées, et qui contient les modalités de mise en œuvre et d'évolution du programme, est

actuellement en cours de signature. Les signataires de cette convention sont le Président du SMEIL, le Maire de Quimperlé, la Présidente du Conseil Départemental du Finistère, le Préfet du Finistère et le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.



UN DIAGNOSTIC DISPONIBLE SOUS

<http://www.smeil.fr/le-papi/>

UNE STRATÉGIE DÉCLINÉE EN 6 POINTS

- Réduire le risque inondation sur Quimperlé pour les crues fréquentes (jusque la crue dite vingtennale qui a statistiquement 1 « chance » sur 20 de se produire tous les ans)
- Veiller à la non-aggravation du risque sur les autres communes du bassin versant
- Œuvrer à la communication et à la sensibilisation de la population
- Permettre un maintien des services utiles à la gestion de crise
- Accompagner les industriels soumis au risque inondation
- Œuvrer à une meilleure appropriation de la prévision des crues par tous

UN PROGRAMME D' ACTIONS

- 40 actions sur 6 ans (2016 – 2021)
- 3 maîtres d'ouvrage : le SMEIL, la Ville de Quimperlé et l'État
- Pour un coût total d'environ 830 000 €
- Co-financé par l'État (42%) et le Conseil Départemental du Finistère (30%)
- Avec une part d'autofinancement des maîtres d'ouvrages : 10% du coût total du PAPI pour la Ville de Quimperlé et 18% pour le SMEIL



La basse-ville de Quimperlé, en janvier 2001

DÈS LE SECOND SEMESTRE 2016, LES PREMIÈRES ACTIONS POURRONT AINSI DÉMARRER, DONT :

- Une étude d'inventaire et d'analyse des possibilités d'optimisation des Zones d'Expansion des Crues à l'échelle du bassin versant ;
- Une étude pour identifier les contraintes hydrauliques sur la Laïta entre les quais de Quimperlé et le site de Port de la Véchène ;
- La rehausse et le prolongement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé, une fois l'étude avant-projet réalisée ;
- La conception d'un démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable ;
- La mise en place d'un panneau numérique en basse-ville de Quimperlé qui relayera les alertes inondations, les précautions et mesures des gestions de crise adoptées ;
- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Quimperlé ;
- Une étude sur les possibilités de protéger des débordements de l'Isolé les logements collectifs situés place des Anciennes Fonderies ainsi que le Conservatoire de musique de Quimperlé.



À VOUS DE JOUER ?

Pour lutter contre les inondations, il faut :

1. Entreprendre des travaux seulement dans les villes inondées
2. Agir sur l'ensemble du bassin versant
3. Évacuer l'eau le plus rapidement possible vers l'aval

Pour diminuer le risque inondation, que devraient faire les autorités ?

1. Imperméabiliser les zones d'expansion de crues des cours d'eau
2. Remblayer des zones humides
3. Éloigner toute urbanisation future de la rivière

Réponses en dernière page

EN IMAGES



LE REMÉANDRAGE DE L'ELLÉ VU D'UN DRÔNE

Les travaux 2015-2016 de reméandrage de l'Ellé sur Langonnet et Plouray seront visibles cette fin d'année dans un court clip vidéo réalisé par le SMEIL, en partenariat avec le porteur de projet, Roi Morvan Communauté et le maître d'ouvrage, la Fédération de Pêche du Morbihan.

Voilà déjà un aperçu des images prises par le drone qui a survolé la zone en mars et juin dernier.



Photo du haut :
L'Ellé vue du ciel, avant travaux

Photo du bas à gauche :
Un nouveau tracé de 350 m contre 230 auparavant

Photo du bas à droite :
L'un des nouveaux méandres recréés de l'Ellé

UNE QUALITÉ « B » POUR LA LAÏTA

Après un classement qui persistait en C depuis 2004 (interdisant de fait toute production), les résultats du suivi de l'IFREMER sur 2012-2014 dans les huîtres prélevées à Porsmoric (Clohars-Carnoët) s'améliorent. L'arrêté préfectoral du Finistère du 18 décembre 2015 sur les

zones de production conchylicole classe en effet la Laïta en B. C'est une bonne nouvelle pour la qualité des eaux de la Laïta et l'atteinte des objectifs du SAGE : l'enjeu est dorénavant de maintenir la dynamique d'actions engagées pour assurer la pérennité de ce classement.

GESTION DES ZONES HUMIDES, 18 SITES PRIORITAIRES

Initiée fin septembre 2015, l'étude préalable à un programme d'actions milieux humides portée par le SMEIL a donné ces premiers résultats. Au regard des enjeux sur le territoire, de l'état de conservation des zones humides et de leurs fonctions, 18 sites ont été identifiés comme prioritaires (représentant 790 ha), principalement sur l'Isole amont et dans une moindre mesure sur l'Ellé amont et l'Inam.



Les marais de Plouray, sur l'Ellé amont

LE SMEIL, NOUVEL OPÉRATEUR DU SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELLÉ »



Sans opérateur depuis fin 2015, avec le désengagement de Roi Morvan Communauté, le site Natura 2000 « Rivière Ellé » sera désormais animé par le SMEIL. Entièrement inclus dans le périmètre du SAGE et lié principalement aux écosystèmes « rivière » et « zones humides », le portage de ce site par le syndicat apparaissait comme une suite logique des actions déjà menées par la structure en matière de gestion de l'eau sur le territoire Ellé-Isole-Laïta. Le comité des élus s'est réuni le 27 juin pour donner son aval.

Pour plus d'informations :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300006>

UNE NOUVELLE STRATÉGIE BOCAGÈRE À QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ



L'aménagement d'un talus sur Quimperlé Communauté

Dans le cadre du programme Breizh Bocage, Quimperlé Communauté s'est dotée d'une nouvelle stratégie bocagère sur la période 2016-2020. Pour mieux faire face aux inondations à Quimperlé et améliorer la qualité bactériologique de l'estuaire de la Laïta, son territoire d'action s'agrandit aux communes de Mellac, Quimperlé, Tréméven, Locunolé et la partie Est de Baye.

AGENDA

Commission Locale de l'eau :
8 juillet 2016

GT « Gestion quantitative » :
12 juillet 2016

GT « Eau et économie » :
13 septembre 2016

Journée GEMAPI et loi NOTRE
du Conseil Départemental 29 :
20 septembre 2016

Formations élus-agents sur
les alternatives aux
pesticides dans les cimetières
et les complexes sportifs :
6 septembre et octobre 2016,
en partenariat avec la FREDON

UNE OPÉRATION PILOTE SUR LE DOURDU

Le travail conduit par le SMEIL depuis 2011, pour identifier les sources de contamination bactériologique de la Laïta a mis en évidence les fortes contributions de deux de ses affluents : le Dourdu et le Frouit. Pour y remédier, le syndicat a lancé en mai dernier une démarche pilote sur le Dourdu amont. Objectif : développer une méthode, en particulier avec la profession agricole, pour initier, accompagner techniquement et financièrement et évaluer toutes les actions qui régleraient les problèmes identifiés.

UNE CARTOGRAPHIE NATIONALE DES COURS D'EAU

En juin 2015, le Gouvernement a sollicité par instruction, les préfets des régions et des départements, pour établir une cartographie nationale des cours d'eau et décliner localement un guide d'entretien. Pour accéder à cette cartographie :

• En Morbihan :

<http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Rivieres-bassins-versants-et-zones-humides/Cartographie-des-cours-d-eau-Police-de-l-eau>

• En Finistère :

<http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau/Inventaire-departemental-des-cours-d-eau-du-Finistere>

À vous de jouer ? Réponses n° 2 et 3

Les financeurs du SMEIL :



Directeur de la publication :
Daniel LE BRAS

Responsable de la rédaction : SMEIL

Conception et réalisation : 56 Degrés

Illustrations : SMEIL, Digipictoris, Quimperlé Communauté

Impression en 1650 exemplaires sur papier recyclé

CONTACT

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta
1, rue Andreï Sakharov - CS 20245
29 394 Quimperlé cedex
Tel. : 02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49
smeil@quimperle-co.bzh
Toutes les infos du SAGE EIL :
www.smeil.fr